

CINQ CENT TRENTE-HUITIÈME SESSION**Mercredi le 7 mars 2018**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session extraordinaire, dûment convoquée, du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue le 7 mars 2018 à 11 heures 30, au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, et sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

Paul Germain	Prévost (V)	(3 voix)
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	(4 voix)
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	(2 voix)
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	(4 voix)

EST ABSENT :

Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)
----------------	------------------

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle, sont également présents.

Tous les membres présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation. Monsieur le maire Stéphane Maher est absent, mais a reçu l'avis de convocation et en a signé un accusé réception.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche déclare la séance ouverte à 11 heures 30.

9411-18 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante.

ADOPTÉE

**9412-18 CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ - REGROUPEMENT QUÉBEC-BEAUCE-LAURENTIDES-OUTAOUAIS
1^{er} JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023**

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et à la Solution UMQ, la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Rivière-du-Nord et ce Conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances

collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2023;

Attendu que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

Attendu que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65% au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15%;

Attendu que la MRC de La Rivière-du-Nord souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Actuaires inc. en conséquence .

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement :

- QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récite au long ;
- QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la MRC;
- QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;
- QUE la MRC de La Rivière-du-Nord mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- QUE la MRC de La Rivière-du-Nord s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la MRC durant le contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la MRC au consultant Mallette actuaires Inc., dont la MRC de La Rivière-du-Nord joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;
- QUE la MRC de La Rivière-du-Nord s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point à discuter.

9413-18 RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTION GÉNÉRALE À OCTROYER UN MANDAT VISANT LA CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS DES ÉCOCENTRES DE PRÉVOST, SAINT-HIPPOLYTE ET SAINT-JÉRÔME DANS LE CADRE DU PROJET D'OPTIMISATION

CONSIDÉRANT que l'objectif 3.1 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC vise à améliorer les services offerts par les écocentres;

CONSIDÉRANT la vision régionale de la MRC relative à la création d'une image de marque harmonisée pour les écocentres du territoire;

CONSIDÉRANT la décision des trois municipalités d'adhérer au projet de construction de nouveaux bâtiments et aménagements en lien avec ladite image de marque harmonisée;

CONSIDÉRANT que la MRC a fait produire une étude de faisabilité sur l'optimisation du réseau des écocentres pour laquelle un rapport détaillé a été déposé en avril 2017, lequel a fait l'objet de discussions au Conseil de la MRC et dont copie a été transmise aux municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT que la MRC a signifié son intention de procéder à un règlement d'emprunt pour l'optimisation des écocentres de Prévost, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux de chacune des municipalités citées en rubrique ont adhéré par résolution audit projet d'optimisation des écocentres (Prévost, Saint-Hippolyte 2017-09-265, Saint-Jérôme CM-11871/17-09-19);

CONSIDÉRANT que la direction générale a procédé à un appel d'offres public sur SEAO visant la conception des plans et devis pour les trois écocentres cités en rubrique;

CONSIDÉRANT que le coût du mandat à être octroyé sera intégré au règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que la direction générale a analysé les deux offres de services reçues et en a fait rapport au Conseil des maires;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

1. D'autoriser la direction générale à octroyer un mandat à la firme Cima+ pour un montant de DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLE DOLLARS (287 000\$), avant les taxes, visant la conception des plans et devis pour les écocentres de Prévost, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme;
2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document relatif audit mandat.

ADOPTÉE

9414-18 RÉOLUTION AUTORISANT LA DIRECTION GÉNÉRALE À OCTROYER UN MANDAT VISANT À ACCOMPAGNER LA MRC POUR LE PROJET D'OPTIMISATION DES ÉCOCENTRES

CONSIDÉRANT que l'objectif 3.1 du Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC vise à améliorer les services offerts par les écocentres;

CONSIDÉRANT la vision régionale de la MRC relative à la création d'une image de marque harmonisée pour les écocentres du territoire;

CONSIDÉRANT la décision de trois municipalités d'adhérer au projet de construction de nouveaux bâtiments et aménagements en lien avec ladite image de marque harmonisée;

CONSIDÉRANT que la MRC a fait produire une étude de faisabilité sur l'optimisation du réseau des écocentres pour laquelle un rapport détaillé a été déposé en avril 2017, lequel a fait l'objet de discussions au Conseil de la MRC et dont copie a été transmise aux municipalités constituantes;

CONSIDÉRANT que la MRC a signifié son intention de procéder à un règlement d'emprunt pour l'optimisation des écocentres de Prévost, Saint-Hippolyte et Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé un appel d'offres public pour la conception des plans et devis, en vue de la construction desdits écocentres;

CONSIDÉRANT la complexité et l'expertise technique du domaine de la gestion des matières résiduelles et de la construction;

CONSIDÉRANT que la direction générale souhaite être accompagnée dans la réalisation de l'optimisation des écocentres afin de mener à bien ce projet;

CONSIDÉRANT que la direction générale a procédé à un appel d'offres sur invitation visant l'accompagnement stratégique et technique de la MRC pour l'optimisation des écocentres;

CONSIDÉRANT que le coût du mandat à être octroyé sera intégré au règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT que la direction générale a analysé l'offre de services reçue et en a fait rapport au Conseil des maires;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement :

1. D'autoriser la direction générale à octroyer un mandat à la firme « Chamard stratégies environnementales » pour un montant de CINQUANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (53 490\$) avant les taxes, visant l'accompagnement stratégique et technique de la MRC pour l'optimisation des écocentres;

2. D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document relatif audit mandat.

ADOPTÉE

9415-18 RÉSOLUTION AUTORISANT LA DIRECTION GÉNÉRALE À OCTROYER UN MANDAT VISANT À ACCOMPAGNER LA MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR DÉVELOPPER UN PLAN DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ SUR SON TERRITOIRE

CONSIDÉRANT que la MRC de La Rivière-du-Nord a déclaré sa compétence en matière de transport collectif et adapté sur le territoire de Saint-Colomban, de Sainte-Sophie, de Saint-Hippolyte et de Prévost;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jérôme fait partie de l'ARTM;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jérôme a entrepris des démarches auprès de l'ARTM pour récupérer la gestion de son transport collectif et adapté local;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec va annoncer en avril la nouvelle politique de mobilité durable;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration du TAC RDN avaient manifesté l'intention de tenir au printemps une journée de réflexion stratégique consacrée aux perspectives de développement et de bonification des services de transport adapté et collectif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jérôme a également amorcé une réflexion en cette matière;

CONSIDÉRANT que le cadre réglementaire du transport collectif et adapté est complexe et que le potentiel d'optimisation du service par le biais de nouvelles pratiques liées aux technologies est difficile à bien mesurer;

CONSIDÉRANT l'offre de services proposée par la firme Vecteur 5 pour accompagner la MRC pour développer un plan stratégique de développement stratégique du transport collectif et adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette firme possède déjà une grande connaissance du territoire de la MRC de La Rivière-du-Nord et de la région des Laurentides ainsi qu'une expertise reconnue dans de nombreuses régions du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la direction générale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement :

- D'autoriser la direction générale à octroyer un mandat à la firme Vecteur 5 pour un montant de DIX-HUIT MILLE SEPT CENT CINQUANTE DOLLARS (18 750\$) avant les taxes, visant l'accompagnement stratégique et technique de la MRC de La Rivière-du-Nord pour la réalisation d'un plan de développement stratégique du transport collectif et adapté sur son territoire;

- D'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document relatif à ce mandat.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

Aucun point à discuter.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun point à discuter.

ORGANISMES APPARENTÉS

Aucun point à discuter.

DEMANDES À LA MRC

Aucun point à discuter.

DIVERS

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune personne ne s'est présentée.

9416-18

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 11 heures 51, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier